**EPU 40**

**26 janvier, 2022**

**Recommandations par le Canada pour l’EPU de la Lituanie**

Merci Monsieur le Président.

Le Canada apprécie l’engagement continu de la Lituanie dans la défense les droits de la personne sur son territoire et à l’étranger.

Le Canada recommande que la Lituanie:

1. Élabore des procédures rigoureuses pour s’assurer que les discours de haine et les crimes haineux fondés sur l’orientation sexuelle, l’identité ou l’expression de genre, l’affiliation religieuse, le handicap ou l’identité ethnique soient signalés aux autorités et que ces crimes fassent l’objet d'enquêtes poussées;
2. Redouble d’efforts pour lutter contre la violence à caractère sexuel et sexiste à l’encontre des femmes et des filles en veillant à la poursuite en justice des cas de viol conjugal, en enquêtant et en poursuivant de manière approfondie les actes de violence à l’encontre des femmes, et en publiant des directives et en dispensant une formation aux forces de l’ordre et aux responsables judiciaires sur le traitement des cas de violence domestique dans tout le pays;
3. Mette en œuvre un concept inclusif de partenariat civil dans les lois nationales pour lutter contre la discrimination à l’encontre des couples de même sexe et réduire la discrimination sur la base de l’orientation sexuelle et/ou de l’identité ou l’expression de genre.
4. Révise ses amendements à la législation et à la réglementation sur l’asile et la mise en œuvre de ces politiques pour garantir le respect de ses obligations internationales en matière de droits humains et de protection des réfugiés;

L’été dernier, la Lituanie a vu 50 fois son flux annuel habituel de demandeurs d’asile franchir ses frontières terrestres. Cet afflux a mis à rude épreuve les mesures et les processus de la Lituanie visant à répondre aux besoins individuels des migrants. Nous encourageons la Lituanie de continuer à adapter ses procédures conformément à ses obligations internationales et humanitaires.